



HIVER SOLIDAIRE

RÈGLE DE VIE DE L'AUBERGE SAINT-CHRISTOPHE

Cette règle a pour objectif de créer un cadre de vie familial et convivial, au sein duquel tout un chacun pourra se sentir accueilli, écouté et respecté.

« L'accueil se déroule **tous les soirs**, du lundi 4 décembre 2023 au vendredi 15 mars 2024, de 19h30 le soir à 8h le lendemain matin (9h le dimanche), à l'auberge Saint-Christophe, au 7 rue Saint-Christophe, Paris 15^e. Les trois hôtes y dorment chaque soir.

Les horaires doivent être respectés par tous : arrivée à 19h30 pour les cuisiniers et le convive, 22h au plus tard pour les veilleurs, extinction des feux à 22h45 au plus tard, réveil à 7h (8h le dimanche), et départ à 8h au plus tard (9h le dimanche).

La porte ferme à 22h15. Il est possible de sortir, mais plus de rentrer avant 7h (8h le dimanche).

L'auberge est un lieu de repos, de rencontre et d'amitié. Chaque personne y entrant **s'interdit tout acte ou parole de violence**, et s'engage à ne consommer ni alcool ni drogue (ni avant, ni pendant l'hébergement). Pour préserver le calme, le **téléphone portable** peut être utilisé uniquement à l'extérieur. Pas d'appel dans l'auberge (mode silencieux la nuit). Pour faciliter la rencontre, pas de téléphone pendant le dîner.

Le repas se prend ensemble, autour de la table.

Il n'est **pas possible de fumer** à l'intérieur. On peut fumer à l'extérieur, sur le trottoir en face de l'auberge.

Chacun s'engage à prendre soin de son **hygiène personnelle** pour faciliter la vie en collectivité. Une douche, des serviettes et des produits d'hygiène sont à disposition. Des lavages de mains fréquents sont conseillés.

Les lieux doivent rester **propres et rangés**. À chacun d'y contribuer. Chaque matin, les lits sont pliés et rangés, les tables de réunion remises en place pour les activités paroissiales. Les hôtes pourront laisser leurs affaires personnelles dans leur casier, fermé. La **participation généreuse** de tous est sollicitée. Les hôtes se voient confier chacun un service hebdomadaire spécifique.

Si une situation s'avère difficile à vivre, les hôtes la signalent vite à une **personne de confiance**.

En cas de contexte **covid-19**, les hôtes présentant des symptômes doivent le signaler. Les bénévoles présentant des symptômes (ou étant cas contact) doivent impérativement se désister de leur créneau, même au dernier moment. »

En signant cette règle de vie, je m'engage à respecter les points listés ci-dessus.

Date :

Prénom, nom et signature :